COMPTE RENDU DES CSAL
des 11 et 21 décembre 2023

Le 1er CSAL avait pour objet l'adoption du règlement intérieur du CSAL, les conclusions du groupe de travail des charges, le bilan du télétravail pour l'année 2022 et la présentation des résultats de l'observatoire interne.

Point n°1 : Adoption du règlement intérieur du CSAL des Landes

Petit rappel historique: lors de la Loi de 2019 sur la Transformation de la Fonction Publique, il était prévu, entre autres choses, la création des Comités Sociaux d'Administration Locaux (CSAL). Ces CSAL devaient être dotés d'un vaste champ de compétences, afin d'améliorer la qualité du dialogue social à la DGFIP. Le fonctionnement de ces CSAL devait être décrit dans un règlement intérieur (RI) décliné dans chaque CSA (Ministériel, de réseau et local). On aurait pu penser logiquement que les débats seraient ouverts sur ce RI et que la DFGIP laisserait une certaine liberté « d'amendements » par les organisations syndicales. Vaste blague !!! Les Directeurs locaux (DDFIP) ont reçu pour consigne de NE PAS TOUCHER au RI tel qu'il a été présenté au niveau national. Notre DDFIP a toutefois daigné accepter 2 ajouts (Anoulièes a dit 3 ce matin!!!) sur les délais de diffusion des rapports d'enquête, tout en précisant qu'une circulaire censée clarifier les zones d'ombres de ce RI devrait voir le jour prochainement afin de caler le RI définitif qui s'appliquera à tous les CSA. Tout ça pour ça… Nous avons donc, en intersyndicale, rédigé une délibération afin que nos demandes soient annexées au PV de ce CSAL et remontées à la DGFIP (voir sur notre site local). En effet, ce RI continue dans la droite marche de la réduction des droits des représentants du personnel. Et nous ne le rappellerons jamais assez, réduire nos droits, c'est réduire les droits de chaque agent de la DGFIP !

Deux votes ont été soumis sur le RI :

- vote pour le RI tel que présenté par la DGFIP : vote unanime contre,
- vote pour la délibération reprenant les propositions de modifications que nous avions présentées en Formation Spécialisée : vote unanime pour.

Le DDFIP s'est engagé à publier cet avis sur Ulysse 40 et à donner une réponse avant la reconvocation de l'instance.

Point n°2 : Conclusions du groupe de travail sur les charges

Il s'agissait d'évaluer la proportion de chaque mission par rapport à l'activité totale de chaque service. Le Président a expliqué qu'il s'en servirait pour les prochains dossiers emplois. Tous les services n'ont toutefois pas été couverts par cet exercice.

Nous avons rappelé que nous ne voulions pas que notre présence à ce groupe de travail cautionne ces futurs arbitrages. Nous avons donc, en intersyndicale, rédigé une délibération pour refuser les redéploiements d'emplois ou transferts de missions et revendiquer des créations d'emplois.

Deux votes ont été soumis :

- vote pour les résultats du groupe de travail : vote unanime contre,
- vote pour la délibération demandant ces créations d'emploi: vote unanime pour.

Une motion de la même teneur a été rédigée afin qu'elle soit adressée au Directeur Général.

Point n°3 : Bilan Télétravail 2022.

Ce bilan doit être fait chaque année. Nous avons apprécié qu'il ait fallu attendre fin novembre 2023 pour que la DDFIP le présente en CSA… En voici les points importants :

- un seul refus de télétravail a été prononcé dans notre Direction. Précision importante, on parle ici de refus dûment acté dans l'application SIRHIUS ! En effet, un refus oral du chef de service « accepté » par l'agent ne compte pas ! Quand on vous dit que les écrits restent et que les paroles s'envolent, ce n'est pas pour rien!
- le taux de télétravailleurs dans les Landes reste inférieur au taux national.

Point n°4 : Observatoire interne

Seul 41 % des agents landais ont répondu au questionnaire, signe d'un lâcher prise évident…

Sur les 209 agents ayant participé, 147 se déclarent « inquiets, désabusés, fatigués ou en colère ».

Cela reflète ce que nous répétons depuis plusieurs années déjà. L'insatisfaction sur les conditions de travail est grandissante et aujourd'hui l'avis des encadrants rejoint ceux des agents A, B et C.
Le mal-être dans les services est une réalité qui ne peut plus être niée.
Les suppressions d'emplois, la déshumanisation des services, le mépris affiché sont venus à bout du moral des agents . Et le moral des Landais n'échappe pas au malaise général.
Quelles seront les solutions proposées ? Des formations ? Des groupes de travail ? Histoire de se donner bonne conscience ? On nous parle d'attractivité..mais comment être attractif lorsque tout va mal et surtout quand on est sourd à toutes les inquiétudes ?

Reconvocation du CSAL le 21 décembre 2023

Suite aux votes unanimes contre le projet de RI et contre l'évaluation des charges, une seconde séance s'est tenue ce 21 décembre. Le président a rappelé les termes de son courrier envoyé aux élus suite à notre délibération sur le RI, c'est-à-dire le fait qu'il n'avait pas de marges de manœuvre pour modifier le RI, hormis quelques petits points. Nous en avons profité pour rappeler notre indéfectible attachement à la liberté d'expression syndicale, même si elle ne plaît pas en haut lieu.
Sur 2 points, le président nous a donné satisfaction, mais il n'avait pas trop d'autres choix :
- Les avis, délibérations et préconisations des élus en CSAL et en FS seront publiés sur Ulysse 40 et classés dans la rubrique dialogue social.
- Un calendrier prévisionnel des instances sera établi par semestre.

Concernant le point « évaluation des charges », nous avons rappelé nos craintes et notre opposition face à toute tentation de redéploiement d'emplois entre services. En effet, si des créations nettes d'emplois sont annoncées pour le 1er janvier 2024 (sans remise en cause de l'arrivée des 4 contractuels prévus), l'annonce du directeur qu'il « *agirait avec prudence lors de l'exercice emplois* » peut réserver néanmoins quelques mauvaises surprises. D'autant plus qu'il n'a pas garanti de réelles possibilités de « négociations » aux représentants des personnels sur le sujet emplois, tout en précisant qu'il a « *un questionnement sur les nouveaux services et sur l'accueil* ».
La première convocation du CSAL emplois est fixée au 11 janvier 2024, les arbitrages du directeur doivent nous parvenir avant les vacances. A suivre de très près, et préparons-nous toutes et tous ensemble à une action syndicale dès janvier pour exiger des créations d'emplois en grand nombre et l'amélioration de nos conditions de travail.

Le 21 décembre 2023